

La Parole aux Citoyens

Procès-Verbal de l'assemblée générale du 17 novembre 2015

Le 17 novembre 2015 à Mallemort les membres de l'association La Parole aux Citoyens se sont réunis en assemblée générale sous la présidence du Conseil Collégial. La convocation a été diffusée par mail le 3 novembre 2015. L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du compte rendu de la dernière assemblée générale
- rapport d'activité 2015
- rapport financier, approbation des comptes 2015
- cotisation 2016
- activités et perspectives 2016
- renouvellement du conseil collégial

Participants : Hervé Agard, Magali Agard, Jean-Pierre Dulout, Nathalie Kerbrat, Mireille Brémond, Alain Brémond, Monelle Vanier, Anne Van den Steen, Marie Rol, Muriel Platon, Thierry Platon. Mireille Brémond représente la municipalité, l'association l'en remercie.

Minute de silence en mémoire aux victimes des derniers attentats à Paris et partout ailleurs dans le monde.

Approbation du compte rendu de la dernière AG.

Le compte rendu avait été approuvé au moment de sa diffusion, sa lecture est l'occasion de vérifier que les engagements pris en 2014 ont bien été tenus.

Concernant le dialogue avec la municipalité, l'association a participé à 3 réunions sur le PLU et une réunion avec Mme le Maire. La nomination d'un élu référent pourrait favoriser les échanges.

Rapport d'activité / Rapport moral

Le rapport d'activité 2015, diffusé avec la convocation, a été relu.

Le rappel des différents thèmes traités durant l'année passée a donné lieu aux échanges suivants :

Logements sociaux

Jean-Pierre profite de la présence de Mireille pour évoquer le problème des logements sociaux dans la commune : à Mallemort les ménages modestes et notamment les jeunes ont des difficultés à trouver à se loger dans des conditions raisonnables. Il ne comprend pas pourquoi la loi SRU n'a jamais été respectée. Respecter la loi est le premier devoir des élus.

Thierry rappelle qu'environ 70% des Mallemortais sont éligibles au logement social (mais parmi eux de nombreux propriétaires ne cherchent pas nécessairement de logement à louer). Il rappelle également qu'en mars dernier l'association a fait des propositions précises concernant la promotion du conventionnement locatif. Le conventionnement donne droit à une réduction fiscale de 60% sur les revenus des loyers, en cas de travaux il permet aux bailleurs privés de bénéficier d'intéressantes subventions Anah pour réhabiliter ou rénover des logements. Le propriétaire s'engage pour 6 ou 9 ans à louer à un loyer raisonnable (8.19 €/m²) à des personnes ne dépassant pas un certain seuil de revenu. Ce seuil est relativement élevé (70% des ménages sont éligibles).

Mireille indique les points suivants :

- la commune va faire un article dans Mallemort Infos pour promouvoir le conventionnement
- Mallemort s'est associé au PIG Aggloprole Provence (ce qui permet aux Mallemortais d'avoir une priorité pour obtenir des subventions Anah). *Tous les renseignements sur le PIG sont disponibles sur le site de la [Mairie de Sénas](#)*
- La commune s'associera à ces subventions par un abondement de 10%
- L'organisme en charge du conventionnement tiendra une permanence une fois par mois à Mallemort pour faciliter les démarches

Compte tenu de la demande en logement sociaux, Mireille estime que la commune a besoin à court terme d'une cinquantaine de logements. Jean-Pierre pense que la faiblesse apparente de la demande est liée au fait que tout le monde sait qu'il n'y a aucun logement disponible à Mallemort.

Muriel demande si la Mairie aura un droit de regard sur l'architecture des logements sociaux prévus rue Lamanon et rue du Moulin (et est-ce que les riverains seront concertés ?). Mireille répond que la réflexion est toujours en cours pour décider s'ils seront réhabilités ou rasés/reconstruits.

Thierry précise que selon la loi SRU, le déficit en logements sociaux était officiellement de 511 logements au 1^{er} janvier 2013 et que l'explosion immobilière aujourd'hui prévue au PLU ne permettra pas de réduire sérieusement ce déficit. Il confirme être prêt à participer à toute action de promotion du conventionnement.

PLU

Thierry indique que le travail concernant le PLU (études diverses, participation aux réunions extramunicipales) n'a pas permis de faire évoluer la logique d'étalement urbain du projet présenté au public en juillet 2014 (15 ha d'extensions résidentielles au Roure). Nos remarques concernant l'évaluation du potentiel de densification et de mutation ont été entendues mais ont été utilisées à l'inverse de ce que nous espérions : au travers d'un tour de passe-passe sur la prévision de la taille des ménages, l'estimation du besoin en logements a carrément doublé entre la présentation publique de juillet 2014 et aujourd'hui.

Alain estime que le travail effectué par Thierry a été sérieux et que les remarques de l'association ont apporté un éclairage nouveau sur des zones potentiellement urbanisables de la tâche urbaine. Ce travail a été selon lui partiellement pris en compte. Alain estime que dans une négociation chacun ne peut rester sur ses positions initiales. Thierry regrette que ce travail ait été utilisé à l'inverse de son objectif initial : alors qu'il s'agissait de promouvoir un développement raisonné évitant la consommation de terres cultivables et limitant l'étalement urbain, les éléments fournis sont utilisés pour accentuer l'explosion démographique et le déséquilibre socio-économique de la commune.

A l'inverse de Mallemort, Salon de Provence va fortement ralentir sa croissance, donner la priorité au développement économique et remettre en zone agricole 280 ha d'espaces précédemment à urbaniser. Pour faire valoir notre avis, 3 nouveaux documents ont déjà été relus et sont prêts à être transmis aux services de la préfecture, d'Agglopolo Provence, de la Métropole et du département. Avant cet envoi il reste souhaitable d'en discuter avec le délégué à l'urbanisme et/ou Mme le Maire.

Taxe d'habitation

Jean-Pierre soulève le problème de la taxe d'habitation qui a augmenté de façon tout à fait déraisonnable sur la commune. Cette augmentation est due à l'augmentation de la part de l'intercommunalité. Le produit de cette augmentation est intégralement reversé aux communes.

Alain précise qu'il s'agit d'une décision de l'intercommunalité et non de la commune et que les positions unanimes des « majors » du Conseil ont influé sur celle des élus mallemortais. Jean-Pierre rappelle que nos 3 élus ont voté cette taxe. Quel mandat avaient-ils pour le faire ?

Thierry estime que les intercommunalités posent un problème démocratique : ce sont des instances dans lesquelles les élus « s'arrangent entre eux » et pas toujours au bénéfice de leurs propres administrés (exemple : gestion de l'eau ou taxe d'habitation). Certaines communes ont compensé l'augmentation de la part intercommunautaire en baissant la part communale de la taxe d'habitation. Mallemort a préféré ne pas le faire parce que le taux d'imposition communal est déjà l'un des plus bas du département (en contrepartie le budget par habitant va exploser...). Compte tenu du contexte propre à notre commune, nos élus auraient pu s'abstenir. Questions : que va faire la commune de ce revenu supplémentaire ? Comment le « simple citoyen » peut-il donner un avis sur l'utilisation du supplément d'argent qu'on vient de lui prendre ?

Rapport moral

Particulièrement concerné par le rapport moral, Hervé s'interroge sur l'activité de l'association et soulève deux points :

- 1) Il trouve que les sujets abordés, et notamment le PLU, sont souvent trop techniques et demandent trop d'investissement. Pour lui certaines personnes ne viennent plus aux réunions parce qu'elles se sentent perdus ou peu motivées par des débats trop techniques. Il est plus intéressé par des réflexions générales comme celles de l'atelier du mois d'octobre (« participation des habitants : espoirs et inquiétudes »).

Thierry rejoint Hervé sur l'intérêt des ateliers participatifs. Alain et Jean-Pierre estiment que les citoyens doivent impérativement approfondir les questions techniques s'ils ne veulent pas être menés par le bout du nez par des technocrates. Ce qui n'empêche pas de poser des orientations politiques fermes mais au contraire peut les asseoir.

Monelle pense que les personnes qui sont venues sans donner suite ont tout simplement trouvé réponse à leurs questions. Anne est intéressée par les thèmes de réunion bien qu'elle ne prenne pas souvent position car nouvelle arrivante dans la commune.

Thierry fait remarquer que sur 10 réunions mensuelles, le PLU n'a été qu'une seule fois le thème central de la réunion. Il est cependant vrai que ce sujet a plusieurs fois été évoqué en marge du thème principal car il a notamment été nécessaire de rendre compte des 3 réunions tenues avec la mairie.

Pour Thierry la décision politique devrait reposer sur 3 piliers : le pouvoir de décision des élus, l'expertise technique des spécialistes (ce qui inclut les aspects légaux), et les attentes collectives des citoyens. « Décider » revient moins à « trancher » une problématique qu'à « faire la synthèse » de ces trois points de vue. Le problème est qu'aujourd'hui rien n'est véritablement mis en œuvre pour que les habitants qui le souhaitent puissent exprimer collectivement leurs attentes. Il y a risque de confusion entre l'expression d'attentes individuelles auprès des élus (une somme d'intérêts particuliers) et l'attente collective des habitants (l'intérêt général). En l'absence de ce troisième pilier, les décisions risquent fort d'être bancales et instables. L'association La Parole aux Citoyens tente de compenser cette absence en recueillant l'avis des habitants dans des réunions ouvertes à tous. Si la mairie organisait elle-même des réunions publiques de consultation/concertation l'association aurait-elle lieu d'exister ?

Mireille souhaite tempérer ce point de vue : à son avis, il n'y a jamais eu autant d'informations, de réunions et d'échanges avec la mairie (*la présence de Mireille lors de cette assemblée en est effectivement un témoignage*).

- 2) Hervé n'est pas à l'aise avec le fait d'interpeller la municipalité, de juger son action ou de faire des propositions d'action. Il craint que l'association soit vue comme une liste électorale d'opposition. Même s'il n'est pas d'accord avec le principe de la démocratie représentative, il estime que les élus sont légitimes pour décider et que les citoyens n'ont pas à intervenir dans leurs décisions.

Nathalie rappelle les statuts et les objectifs de l'association : lutter contre le déficit démocratique et promouvoir la démocratie participative...

Hervé conçoit l'action de l'association en amont de réflexions purement techniques. Nathalie et Jean-Pierre estiment qu'au-delà des échanges entre citoyens et des considérations générales il est indispensable d'aboutir à des propositions et des actions concrètes. Muriel rappelle que nous avons eu une réflexion intéressante sur le « consommer local » mais que celle-ci n'a abouti à rien de concret. Marie trouve le travail technique utile mais la façon d'interpeller la municipalité trop véhémement et au final contreproductive. Thierry reconnaît se laisser emporter par la passion et être parfois trop vif, ce qui est sans doute une erreur.

Afin d'aller au bout de ce débat il est convenu de consacrer la prochaine réunion mensuelle aux « perspectives 2016 » (thèmes des réunions, techniques d'animation, modalités d'action, etc...).

Conclusion d'Hervé : changer les mentalités demande du temps. Au départ les créateurs de l'association « Vivons Ensemble » étaient très mal vus par la mairie. 20 ans plus tard le Maire leur remettait la médaille de la ville...

Rapport financier

Dépenses :

Site internet : abonnement hébergement et nom de domaine	41.84 €
Copie Compte rendu conseil Municipal de septembre	2.34 €
Total	44.18 €

Recettes

Cotisations	100.00 €
-------------	-----------------

Au 17 /11/2015 10 personnes sont à jour de leur cotisation. Un reçu leur sera adressé.

La cotisation est maintenue à 10 Euros.

Certaines cotisations étant réglées par chèque, l'ouverture d'un compte est décidée.

Etonnement général sur le fait que la Mairie fasse payer les photocopies aux associations...

Thierry indique que la mairie est tout à fait en droit de faire payer les photocopies mais que selon les dispositions règlementaires le tarif ne peut dépasser le coût de revient réel (fournitures + amortissement du matériel).

Après délibération le rapport moral et financier est adopté à l'unanimité

Renouvellement du Conseil Collégial

Magali ne souhaitant plus faire partie du Conseil Collégial, les membres restant sont renouvelés à l'unanimité. La composition du nouveau Conseil est la suivante :

Hervé Agard

Jean-Pierre Dulout

Nathalie Kerbrat

Thierry Platon

Points Divers

Monelle signale que les associations AMDE (Association Mallemortaise de Défense de l'Environnement) et La Parole aux Citoyens ne figurent pas sur le site de la Mairie. Mireille indique que cet oubli est à signaler à l'office du tourisme.

Fait à Mallemort le 22 novembre 2015

Hervé AGARD	
Jean-Pierre DULOUT	
Nathalie KERBRAT	
Thierry PLATON	